

EDITO

HAD attention danger !

L'agence Régionale de Santé d'Île de France va supprimer 2000 lits d'hospitalisation classique dans notre région sur les 5 ans à venir. Cette suppression sera compensée par un recours accru à l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) pour un coût supposé inférieur.

Nous pourrions nous réjouir de cette gestion optimale des dépenses de santé bénéfique pour l'ensemble des assurés sociaux, mais ... vous nous interpellez régulièrement pour dénoncer les dérives que vous constatez sur le terrain et qui vous sont préjudiciables, ainsi qu'aux patients :

- ▶ non-respect du libre choix du patient et sorties en HAD imposées,
- ▶ critères d'inclusion opaques,
- ▶ prises en charges ne relevant pas d'une charge en soins importante,

- ▶ obstacles à l'application de la nomenclature,
- ▶ recours aux libéraux comme variable d'ajustement, en particulier lors des week-ends et jours fériés...

Notre URPS s'est spécialement investie sur ce dossier et a travaillé à l'élaboration d'une charte moralisant les rapports HAD/Libéraux ; comme le prévoit en son chapitre 9.5.5 le volet HAD du Projet Régional de Santé d'Île de France. Force est de constater qu'à ce jour il existe une puissante force d'inertie du côté de l'HAD qui souhaite garder un certain contrôle en ce domaine...

Notre conseil, aujourd'hui, est de **répondre à minima** aux sollicitations de ces organismes. Ne serait-ce que pour préserver votre indépendance professionnelle, seul gage de la pérennité de votre cabinet Infirmier.

Ils sont les demandeurs, ne bradez pas votre compétence et votre disponibilité. Ce sont les atouts majeurs de notre exercice professionnel.



Jean-Jules MORTEO,
Président de l'URPS
infirmiers d'Île-de-France,

P.1
FOCUS

- La réhabilitation chirurgicale améliorée

P.2
ACTIONS

- Le tutorat en libéral : bilan de l'expérimentation 1^{er} semestre 2015

P.3
ACTUALITÉS

- Conduite à tenir en cas d'AES
- L'utilisation des PHA
- Le PROPIAS 2015

P.4
ÉVÉNEMENTS

- Les élections URPS
- Le salon infirmier / Les JNIL
- Les journées découvertes

FOCUS SUR

LA RÉHABILITATION CHIRURGICALE AMÉLIORÉE : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX ?

La réhabilitation améliorée (ou fast-track surgery ou Enhanced Recovery) est un ensemble de mesures prises avant, pendant et après l'acte chirurgical, destinées à **réduire l'agression chirurgicale**.

Il ne s'agit pas de chirurgie ambulatoire mais il résulte de ces procédures de réhabilitation une **amélioration des suites opératoires**, et un **raccourcissement de la durée moyenne de séjour**. Cette technique est adaptée à une multitude d'actes opératoires dans différentes spécialités chirurgicales comme :

- la chirurgie digestive, hépatique et pancréatique,
- l'orthopédie,
- la gynécologie,
- la chirurgie cardiovasculaire et thoracique,
- l'urologie, etc.

Avec le développement de cette technique, les infirmiers libéraux devraient voir leur activité de soins évoluer.

Afin d'assurer la **sécurité de la prise en charge** et le **relai avec l'hôpital** les patients nécessiteront une **plus grande surveillance à domicile**. En outre, l'aspect psychologique et la relation d'aide ne seront pas à négliger face à ces patients qui regagneront leur domicile plus précocement avec **des soins à prévoir**.

Contactée par la SFAR (Société Française d'Anesthésie et Réanimation), l'URPS Infirmiers d'Île-de-France a participé à un groupe de travail sur l'élaboration de protocoles de réhabilitation chirurgicale améliorée.

D'autre part, prenant la mesure de l'enjeu de ces nouvelles techniques, nous avons assisté au 1^{er} symposium de l'association GRACE (Groupe Francophone de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie) qui s'est tenu à Paris en mai dernier.

Nous avons d'ailleurs fait le choix d'adhérer à cette association dont le rôle est de diffuser cette approche à l'échelle nationale.

>> Plus d'informations sur le site www.grace-asso.fr.



Le tutorat en libéral : premiers retours de l'expérimentation.....

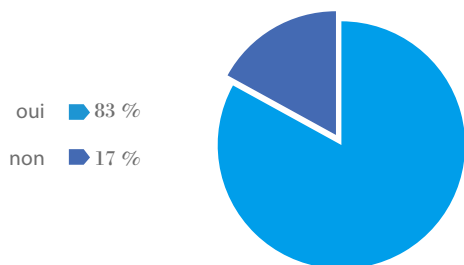
...LES ACTEURS DU PROJET TRÈS ENTHOUSIASTES

Notre expérimentation sur le tutorat des étudiants en soins infirmiers dans les cabinets libéraux ne prendra fin qu'en décembre 2015, mais nous avons déjà des premiers retours très positifs.

Voici donc les éléments marquants des évaluations qui nous ont été retournées :

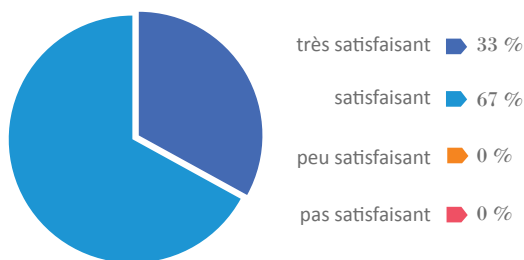
concernant LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

La formation au tutorat a-t-elle modifiée votre encadrement ?



100% seraient d'accord pour reprendre des étudiants en stage.

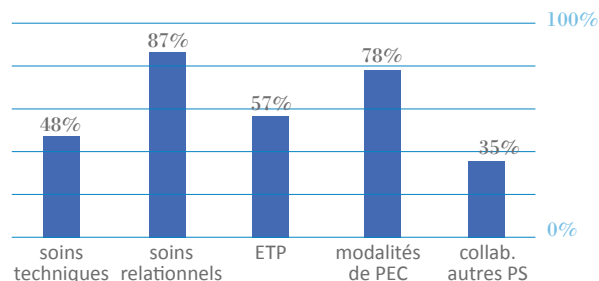
Que pensez-vous de l'indemnisation de 500 € pour 5 semaines de stage ?



100% recommanderaient à un confrère d'intégrer cette expérimentation

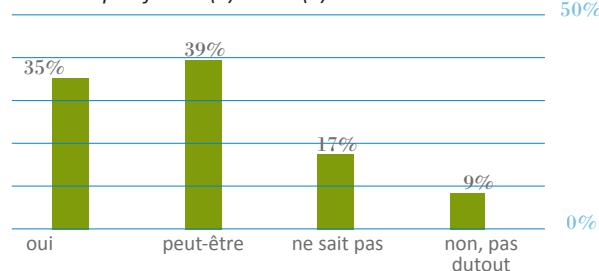
concernant LES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Dans quels domaines avez-vous fait de nouvelles acquisitions ou renforcé des acquis déjà présents ?



57% estiment avoir acquis des compétences en éducation thérapeutique.

Envisagez-vous de vous installer en tant qu'infirmier(e) libéral(e) ?



100% sont satisfaits ou très satisfaits des compétences acquises durant leur stage en libéral

100% conseilleraient ce stage à un autre étudiant.

...CE QUE DIT LA LOI DE SANTÉ

Dans l'article 29 du projet de loi de santé, il est écrit : « Aux étudiants préparant le diplôme d'État dans le cadre de leur période de stage, dans les établissements de santé ou médico-sociaux, les structures de soins ambulatoires et les cabinets libéraux agréés pour l'ac-

complissement des stages. Les étudiants peuvent réaliser personnellement des actes dans chaque lieu de stage, sous la responsabilité d'un infirmier diplômé.

Pour le remboursement ou la prise en charge par l'assurance-maladie, les actes

ainsi effectués sont réputés être accomplis par l'infirmier diplômé ».

Ce texte a été adopté par l'Assemblée Nationale le 14 avril 2015. Il devrait être examiné par le Sénat en septembre-octobre 2015.

Bon à savoir...

...CONDUITE À TENIR EN CAS D'AES



AEScllic est un site internet qui a été créé dans le but de pouvoir répondre à la demande sur **la conduite à tenir devant un accident d'exposition au sang** par les différents acteurs de santé susceptibles de rencontrer cette situation. Avec l'utilisation de l'algorithme, vous pourrez répondre aux principales questions en cas d'accident.

>> www.aescllic.fr

..LE PROPIAS 2015

Il s'agit du Programme National d'Actions de Prévention des Infections Associées aux Soins. Ce programme tient compte du parcours du patient lors de sa prise en charge dans les différents secteurs de l'offre de soins. Désormais, qu'ils se fassent en établissements de santé, en établissements médico-sociaux, en cabinet libéral ou à domicile tous les soins doivent faire l'objet de la même attention en terme de prévention et de gestion du risque infectieux.

Le PROPIAS 2015 se structure selon trois axes :

1. Développer la prévention des IAS (infections associées aux soins) tout au long du parcours de santé, en impliquant les patients et les résidents.
2. Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins.
3. Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de soins.

Ainsi, pour chacun de ces axes vous pourrez retrouver des objectifs propres aux soins de ville. Le PROPIAS s'inscrit dans la durée et sera amené à évoluer au regard des évaluations qui en seront faites et de l'évolution des politiques de santé.

>> Vous pouvez télécharger le PROPIAS 2015 et retrouver tous les éléments de ce programme sur le site internet du ministère : www.sante.gouv.fr

...RAPPELS SUR L'UTILISATION DES PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUE (PHA)

A domicile, il est souvent plus facile de procéder à une friction hydro-alcoolique (en solution ou en gel) qu'à un lavage des mains.



**L'HYGIÈNE DES MAINS
TOUS CONCERNÉS !**

Voici donc quelques questions que l'on peut se poser sur les PHA :

1- Comment utiliser les PHA ?

Il est essentiel de prendre la quantité nécessaire (cf. indication sur le flacon) pour assurer **30 secondes** de frictions sur l'ensemble des mains.

2- Les PHA sont-ils réellement plus efficaces sur les micro-organismes que le savon ?

OUI. De très nombreuses études ont démontré la plus grande efficacité de la friction PHA comparée au lavage simple, et même au lavage antiseptique. De plus, les dernières recommandations de la SF2H préconisent de supprimer le savon antiseptique pour l'hygiène des mains des soignants car il n'est pas assez efficace et mal toléré.

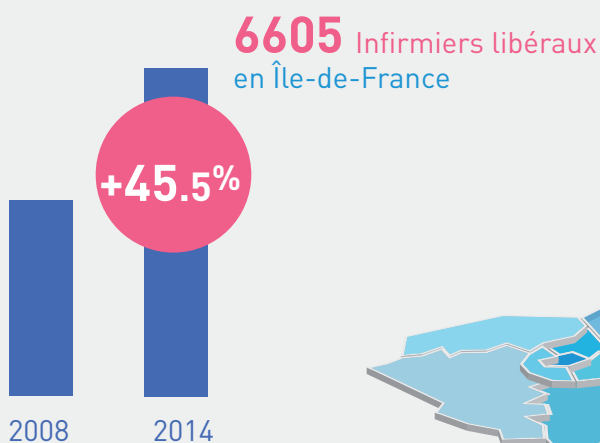
3- Les PHA sont-ils efficaces dans toutes les situations ?

OUI. Seules deux exceptions sont à noter : les infections à *Clostridium difficile* et Gale. Pour ces deux situations il est nécessaire d'effectuer un lavage simple des mains, puis une friction PHA.

4- Puis-je acheter n'importe quelle PHA du commerce ?

NON. Pour les activités de soins le produit doit répondre au minimum aux propriétés : **bactéricide** (Norme NF EN 1040) **fongicide** (Norme NF EN 1275). La **virucide** peut être retenue notamment en période épidémique (infections respiratoires virales, gastroentérites..) Pour cela vérifiez que le produit répond à la norme NF EN 14 476.

>> retrouvez plus d'informations sur le site du CCLIN Paris-Nord www.cclinparisnord.org et sur notre site internet www.idf.infirmiers-urps.org



L'Urps Infirmiers Ile-de-France :

24 Infirmiers libéraux
élus pour **5** ans



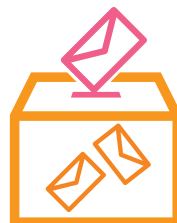
Prochaine échéance électorale

fin 2015

Retrouvez-nous prochainement....

ELECTIONS DES URPS 2015

Cette année, comme en 2010, vous serez appelés aux urnes pour élire vos représentants au sein de l'URPS infirmiers d'Ile-de-France. Le gouvernement a fixé au 7 décembre 2015 la date des élections pour les URPS Chirugiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens. Pour voter vous recevrez le matériel électoral et vous devrez renvoyer votre bulletin de vote par la Poste avant **le 7 décembre**.



LE SALON INFIRMIER 2015

Du **14 au 16 octobre 2015** au Parc des expositions à la Porte de Versailles. Un contenu spécifique est dédié cette année au monde libéral : évaluation de la douleur à domicile, soins infirmiers et plaies chroniques, réussir son exercice libéral, ... N'hésitez pas à venir à la rencontre de vos élus URPS sur notre stand !

LES JOURNÉES NATIONALES DES INFIRMIERS LIBÉRAUX 2016

La prochaine édition des JNIL se déroulera les **31 mars et 1^{er} avril 2016** au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

>> **Programme et inscription sur le site www.jnil.fr**

JOURNÉE DÉCOUVERTE INTERPROFESSIONNELLE DÉPARTEMENTALE 78-95



Vous souhaitez exercer dans les Yvelines ou dans le Val d'Oise ?

Venez nous rencontrer !

Interprofessionnelle, cette rencontre s'adresse :

- Aux professionnels de santé en cours ou fin de formation
- Aux remplaçants et aux collaborateurs
- Aux professionnels de santé à la recherche d'une reconversion ou d'un lieu d'installation
- Aux collectivités territoriales.

Judi 28 janvier 2016

à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

>> Inscription en ligne sur le site www.soignereniledefrance.org

CONTACTS

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org

GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Adresse du cabinet : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous voir traité(s) par votre URPS ? _____

Coupon à retourner au choix, par email : urps.ide.idf@gmail.com, ou par courrier : **URPS Infirmiers d'Ile-de-France 12 rue cabanis, 75014 Paris**